

**N° D'ORDRE : 2021-169**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice : 29*

*Présents : 23*

*Pouvoirs : 05*

*Excusé : 00*

*Absents : 01*

*Qui ont pris part*

*à la délibération : 28*

*Date de convocation : 14 décembre 2021*

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt décembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien – M. CALMET Pierre – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn.

Pouvoirs : M. BLANC Romain pouvoir à Monsieur le Maire – M. LABASTIE Eric pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie donne pouvoir à M. MARIN Michel – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme DEFAUX Catherine – M. CLAVE Denis pouvoir à M. CALMET Pierre.

Absents : Mme RASTOUIL Angélique

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

**12- VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LA GRANDE FAMILLE DE PROCIDA & ISCHIA »**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de verser une subvention exceptionnelle à l'association « La Grande Famille de Procida & Ischia » afin de lui apporter un soutien financier dans le cadre des projets qu'elle développe. En effet, divers événements sont organisés dont une inauguration où la Commune de Procida dévoilera une plaque commémorative pour rappeler notamment son attachement au jumelage de 2013.

Pour couvrir les frais relatifs aux frais récurrents de maintenance qui seront supportés par l'association mais également les frais relatifs à la plaque commémorative, le soutien financier de la Commune s'avère nécessaire.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir attribuer à l'association « La Grande Famille de Procida & Ischia » une subvention exceptionnelle d'un montant de 450 € étant précisé que les crédits sont prévus au chapitre 67 compte 6745.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 450 € à l'association « La Grande Famille de Procida & Ischia » ;
- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 67 compte 6745.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 21 décembre 2021, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire,**

**Gilles VINCENT**